

# **RENSEIGNEMENTS UTILES**

### **INSCRIPTION**

Pour emprunter des documents, une inscription est nécessaire. **Cette inscription est gratuite**. Elle se fait sur présentation d'une pièce d'identité. À l'inscription, l'usager reçoit une carte de lecteur, valable pour les trois bibliothèques de la Ville de Vernier (Avanchets, Châtelaine et Vernier-Village). La perte d'une carte doit être signalée immédiatement aux bibliothécaires (le remplacement d'une carte perdue est facturé CHF 10.–). Tout **changement d'adresse doit être signalé** au service du prêt.

## **PRÊT**

Pour chaque emprunt de document, la carte de lecteur doit être présentée. Le prêt est **limité à 12 documents** par personne. Les documents sont **prêtés pour 28 jours**. Des tampons dateurs sont à disposition du lecteur pour inscrire la date de retour sur ses documents.

#### **RETARD**

Tout retard dans le retour des documents entraîne le paiement d'une **taxe** (voir tarifs affichés en bibliothèque). Le montant des taxes de retard est calculé en fonction du nombre de rappels envoyés.

# **RETOUR DES DOCUMENTS**

Les documents doivent être rendus aux bibliothécaires en main propre, dans la bibliothèque où ils ont été empruntés.

#### RESPONSABILITÉ

L'usager ou, le cas échéant, son représentant légal, est responsable des documents empruntés avec sa carte jusqu'à leur retour au service de prêt. Toute dégradation peut être facturée. Les documents perdus doivent être remplacés ou remboursés selon les cas. Si l'usager retrouve le document après l'avoir payé, aucun remboursement ne sera effectué. L'usager qui observe une **détérioration** d'un document emprunté est tenu de le signaler aux bibliothécaires, sans quoi elle peut lui être imputée.

#### **PROLONGATION**

Un même document peut être **prolongé au maximum deux fois**. Les nouveautés et les documents réservés ne peuvent pas être prolongés.

# **RÉSERVATION**

L'usager peut réserver au maximum trois documents à la fois. Un avis automatique est envoyé aux usagers ayant communiqué leur adresse e-mail. Les usagers ne disposant pas d'e-mail de contact pourront s'informer directement auprès des bibliothécaires afin de connaître la disponibilité des documents réservés. Un délai d'une semaine au minimum est nécessaire pour qu'un document réservé soit disponible.

## PROPOSITION D'ACHAT

L'usager a la possibilité de faire des propositions d'achat pour compléter le fonds de la bibliothèque. Les bibliothécaires se réservent le droit d'y donner suite ou non.

#### **ACCES AU COMPTE PERSONNEL**

L'usager peut accéder en tout temps à son compte personnel via le site *biblio.vernier.ch* ou l'application gratuite **BibEnPoche**. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des bibliothécaires.

# **EXTRAITS DU RÈGLEMENT**

- Par respect pour les autres usagers, la nourriture ainsi que les boissons ne sont pas autorisées dans les bibliothèques.
- Les **téléphones portables** doivent être mis en mode silence.
- Les **animaux** doivent rester à l'extérieur de la bibliothèque.
- Les effets personnels des usagers sont placés sous leur propre responsabilité.
- Un comportement respectueux est demandé à l'égard des personnes présentes dans la bibliothèque.
- Les parents sont responsables du comportement et de la sécurité de leurs enfants, il en va de même pour les accompagnateurs de groupe.
- Une attitude jugée inacceptable peut entraîner l'exclusion de l'usager concerné.

